

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20200526-D2020-13-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2020  
Date de réception préfecture : 28/05/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-13 en date du 26/05/2020 portant création des postes d'adjoints :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 26 mai 2020, à 19H30 suivant convocation en date du 19 mai 2020, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 15 élus,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création de quatre postes d'adjoints.

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

(Extrait du procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints)

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Candidat - Nombre de voix obtenues – M. GILLES Dominique : 14

M. GILLES Dominique est élu 1<sup>er</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

#### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

(Extrait du procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints)

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Candidat - Nombre de voix obtenues – Mme AUBERGER Marie-Sophie : 14

Mme AUBERGER Marie-Sophie est élue 2<sup>ème</sup> adjointe au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 28 mai 2020.

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20200526-D2020-13-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2020  
Date de réception préfecture : 28/05/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

(Extrait du procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints)

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Candidat - Nombre de voix obtenues – M. DESROCHE Roger : 14

M. DESROCHE Roger est élu 3<sup>ème</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

(Extrait du procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints)

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Candidat - Nombre de voix obtenues – M. THEYS Antony : 14

M. THEYS Antony est élu 4<sup>ème</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats municipaux :**

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire du document à chacun des conseillers municipaux, accompagné du chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie du CGCT, « article L 2123-1 à L 2123-35 : conditions d'exercice des mandats municipaux ».

A La Geneytouse, le 27 mai 2020

Le Maire  
Alain FAUCHER



Delibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 28 mai 2020.